

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

40 p.c. des adultes songent à profiter du service d'éducation, bien que contents de leur formation

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — De 80 à 85 pour 100 des citoyens de l'Est du Québec se déclarent assez ou très satisfaits de leur niveau académique et de leur genre de formation actuelle, surtout dans les sous-régions de Gaspé et de La Pociatière.

Ce qui n'empêche pas qu'une proportion considérable, atteignant jusqu'à 40 pour 100, exprime des intentions assez fermes de s'engager dans des activités offertes par le Service d'éducation des adultes (SEA), étant surtout motivée en cela par l'idéologie des loisirs et de la vie privée (qui) a profondément marqué la collectivité tout entière.

Ce sont là deux précisions, entre les dizaines d'autres, qui se dégagent d'une vaste enquête commandée par les Services d'éducation aux adultes des cinq cégeps de l'Est du Québec (Gaspé, La Pociatière, Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup), et dont le rapport intitulé "Attitudes et attentes d'une collectivité régionale vis-à-vis des Services d'éducation des adultes de niveau collégial" vient d'être rendu public, ces jours derniers.

Volumineux document

Effectué par une équipe de sociologues provenant de chacun des cinq cégeps, le rapport rédigé sous la direction de M. Léo Huppé, du cégep de Rimouski, comporte quelque 1.500 pages réparties entre six volumes.

De façon générale, mentionne-t-on notamment dans le rapport synthèse de cette consultation régionale, "on peut dire que cette collectivité (du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie) connaît relativement peu le Service d'éducation des adultes."

Au sujet des motifs qui ont par contre incité les utilisateurs des cours offerts par le SEA à s'en prévaloir, ce sont surtout des motifs d'ordre utilitaire, "en tant que reliés à la vie de travail", qui ont été invoqués comme décisifs.

Sondage de trois groupes cibles

L'étude, qui a duré près d'un an et demi, a permis de rejoindre 3.246 individus ou représentants d'organismes de la région, par voie de trois groupes cibles, soit 1 — les non-utilisateurs, de 19 ans et plus ne fréquentant pas l'école régulière, 2 — les personnes morales, via les repré-

sentants des industries et des associations diverses, et 3 — les utilisateurs des Services de l'éducation aux adultes.

De fait le sondage résulte de la consultation de 1.230 non-utilisateurs du SEA, de 376 personnes morales ou groupes d'organismes, et de 1.640 utilisateurs des Services de l'éducation des adultes.

Il s'agissait principalement de recueillir des informations sur la connaissance, la perception et la représentation que la clientèle entretient à l'égard des Services d'éducation des adultes, ainsi que sur le degré de

satisfaction et les motifs d'insatisfaction à l'endroit des contenus de cours, de la pédagogie et autres, et également sur les attentes des divers répondants, en ce qui concerne les possibilités de formation, l'accréditation et autres appréciations.

Aider la planification

Selon MM. Jean-Marc Gareau et André Gaumond, du Service d'éducation des adultes du cégep de La Pociatière, les données de l'enquête sont susceptibles d'aider considérablement les responsables du SEA, pour la planification des activités et des servi-

ces à offrir à la population du territoire.

Elles devraient notamment favoriser une révision des normes de financement du ministère de l'Éducation, tenant compte surtout des frais supplémentaires de voyage et d'hono-

raires des professeurs, qui pénalisent actuellement les régions comme celle de l'Est du Québec, à cause des grandes distances à parcourir, ou parfois d'une clientèle restreinte ne permettant pas de regrouper assez de personnes, pour certains cours.



MM. André Gaumond et Jean-Marc Gareau, du cégep de La Pociatière.

Offres acceptées par des employés de Rimouski

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les quelque 125 cols-bleus et employés de bureau de la ville de Rimouski, affiliés à la CSN, ont accepté cette semaine les offres patronales, leur accordant une augmentation de salaire de 9½ pour 100, rétroactive au 1er janvier, et une augmentation de 8 pour 100 l'an prochain, indexable en fin d'année si la hausse du coût de la vie excède 7 pour 100.

Le contrat a été accepté par une forte majorité des membres au cours d'un vote au scrutin secret. On sait que la convention collective des employés

de la ville de Rimouski était échue depuis le 31 décembre 1978, et que les négociations, qui ont connu des moments difficiles, avaient commencé en mars dernier.

L'autre clause litigieuse concernant les vacances. Les employés ont obtenu trois semaines de vacances après trois années de service, quatre semaines après neuf années de service cette année, et quatre semaines après huit années de service à compter de l'an prochain.

La nouvelle convention a une durée de deux ans, rétroactive au 1er janvier 1979, et viendra donc à échéance le 31 décembre 1980.

Six commissions scolaires vont recevoir \$202,545

RIMOUSKI — Six commissions scolaires de l'Est du Québec se partageront au cours de l'année scolaire 1979-80 une subvention de \$202,545, pour l'expérimentation de projets pilotes dans le domaine de l'adaptation scolaire.

L'énoncé politique et plan d'action du ministère de l'Éducation lancé en février 1979 et intitulé "L'école québécoise", consacre un chapitre entier aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Selon le ministère, l'objectif est donc d'assurer l'accessibilité des élèves en difficulté à des services éducatifs appropriés, dans le cadre le plus normal possible pour eux, et de préparer une insertion harmonieuse de ces élèves dans la société.

Pour faciliter le développement de modèles d'intervention conformes aux orientations de la nouvelle politique, le ministère subventionne des projets pilotes dans les quatre secteurs privilégiés par la politique, soit la déficience mentale, les handicaps physiques, les handicaps sensoriels et les mésadaptés socio-affectifs.

De ce montant de \$202,545, la Commission scolaire La Neigette, de Rimouski, recevra \$44,300, pour un projet dont l'objectif est de rendre les parents et les familles d'accueil aptes à intervenir dans le développement et la rééducation du langage de l'enfant déficient auditif.

La commission scolaires des Îles-de-la-Madeleine recevra \$38,825, celle de Matane, \$38,920, celle de Bonaventure, \$32,800, celle de la Vallée de la Matapédia, \$35,700, et celle de Paspébiac, \$12,000.

Les représentants d'entreprises ont loué le résultat donné par le SEA

LA POCATIERE — D'une lecture rapide du rapport d'enquête sur les "Attitudes et attentes d'une collectivité régionale vis-à-vis des services d'éducation des adultes de niveau collégial", un professeur du cégep de La Pociatière, M. André Gaumond, a dégagé certaines données, qui donnent un aperçu de la consultation effectuée auprès des représentants d'entreprises et des utilisateurs des services d'éducation aux adultes.

Ainsi, M. Gaumond a relevé les constatations suivantes, soit:

— que 35 pour 100 des représentants d'entreprises industrielles et organismes communautaires considèrent que leur niveau d'information à l'égard des services d'éducation des adultes est bon;

— que 60 pour 100 des répondants sont convaincus que le niveau culturel de la collectivité est haussé par l'action des SEA;

— que ces services d'éducation contribuent à améliorer la qualification de la main-d'œuvre, d'après l'évaluation de 70 pour 100 des répondants;

— que la plupart des représentants d'entreprises ont d'avis que leurs employés pourraient tirer des avantages à bénéficier des services d'éducation aux adultes.

Satisfaction des utilisateurs

Par ailleurs, les réponses des utilisateurs du service d'éducation des adultes indiquent un bon degré de satisfaction.

Ainsi la majorité (59,5 pour 100) des utilisateurs considèrent que le SEA peut aider l'individu à améliorer son niveau de vie, cependant que les utilisateurs du secteur général entretiennent des doutes à ce sujet, dans une proportion de 51,1 pour 100.

Les utilisateurs en général sont aussi nombreux à croire (62,7 pour 100) que le SEA peut favoriser l'épanouissement personnel des citoyens. Les répondants des techniques physiques en sont toutefois moins assurés (50 pour 100).

D'autre part, toujours selon les utilisateurs des services d'éducation aux adultes, il serait plus ou moins exact (53 pour 100) que le SEA puisse aider les citoyens à préparer leur vie du troisième âge.

L'aspect pédagogique

Concernant la pédagogie appliquée par le service d'éducation aux adultes, l'ensemble des utilisateurs (96,6 pour 100) se déclarent assez et très satisfaits. Ils déclarent y apporter un intérêt réel à 86,5 pour 100.

Par ailleurs, une bonne partie des répondants (52,9 pour 100) pensent que les utilisateurs souhaitent que la pédagogie les implique plus directement et plus activement dans le déroulement des cours, quitte à ce que cela accroisse l'effort individuel. Seulement 30 pour 100 craignent un alourdissement de l'effort personnel. Et sur ce point, il n'y a pas de différences marquées entre les utilisateurs des secteurs général et professionnel.

ville de
SAINTE-FOY

Sainte-Foy dispose d'une réserve foncière

Depuis juin 1976, la Ville de Sainte-Foy dispose d'une politique d'acquisition de terrains pour fins de réserve foncière, établie en fonction de pouvoirs qui lui sont conférés par le Gouvernement du Québec et par les articles 27 et 28 de sa charte. La Ville de Sainte-Foy est d'ailleurs la seule, au Québec, à avoir une telle politique explicite, et à utiliser de façon avérée et régulière le droit général d'acquisitions et d'aménagements de terrains à des fins autres que celles qui sont édictées pour l'ensemble des corporations municipales régies par la loi des Cités et Villes.

Cette politique s'inscrit parmi les moyens de mise en œuvre et de contrôle du développement.

Les objectifs poursuivis par la réserve foncière sont:

- d'orienter le développement résidentiel d'une façon rationnelle et moins coûteuse pour la Ville;
- d'améliorer la qualité des aménagements résidentiels en facilitant le remembrement des terrains et en imposant des normes supérieures au règlement de zonage;
- d'améliorer la qualité de vie en facilitant la planification et l'aménagement d'espaces verts ou communautaires (centres de quartier par exemple);
- de contrôler la spéculation foncière et ses incidences négatives sur le marché du logement;
- de faire bénéficier la collectivité de la plus-value du sol générée par les investissements publics, par le développement en général et par les aménagements au zonage;
- de réduire les coûts inhérents à toute décision municipale d'acheter des terrains pour fins municipales lorsque le développement est déjà amorcé dans le secteur concerné.

Le fonctionnement de la réserve foncière

L'établissement d'une réserve foncière sous-entend trois opérations principales. L'acquisition de terrains, leur maintien temporaire aux mains de la Ville, et leur vente aux développeurs en temps et lieu. Chacune de ces opérations se fait selon des critères précis.

L'achat des terrains est fait selon la planification du développement et selon les grands secteurs appelés à accueillir les nouveaux citoyens. Les acquisitions sont donc concentrées majoritairement dans Pointe Sainte-

Foy et dans le secteur Chaudière-Champigny du quartier Laurentien.

À date, ces acquisitions ont toujours été faites selon la formule du gré à gré. Il y a donc négociations entre les parties, suite à des évaluations pertinentes. Lorsque ces négociations s'avèrent impossibles en raison d'un refus du propriétaire, la Ville peut se prévaloir, si elle juge l'acquisition indispensable, d'un recours auprès du Tribunal d'expropriation.

Dans l'acquisition des terrains, la Ville procède par financement temporaire, financé par le renouvelé d'année en année. Ce financement n'influence aucunement le compte de taxe du contribuable parce qu'il n'est pas porté au fonds général de la municipalité.

Le maintien des terrains entre les mains de la Ville fait l'objet d'une comptabilité distincte et indépendante du reste de la comptabilité municipale. Cette section distincte porte le nom de «section des activités immobilières» et on y comptabilise toutes les dépenses de la réserve de même que ses recettes de vente ou de location.

Les frais encourus par la réserve sont les suivants: coûts d'achats, frais professionnels (évaluation, arpentage, actes notariés, frais légaux, etc.), pertes de taxes (la Ville étant propriétaire et ne pouvant pas se taxer elle-même), les améliorations apportées aux terrains lorsqu'il y a lieu et les coûts de financement temporaire.

Il est important que ces opérations comptables soient minutieusement effectuées puisqu'elles fixent le coût minimum de vente des terrains dont dispose la réserve et la rentabilité même de cette réserve foncière.

Reste la vente des terrains, vente qui correspond autant à des critères d'urbanisme qu'à des critères financiers.

Au chapitre de l'urbanisme, il est important de souligner que les terrains vendus par la Ville correspondent à des choix établis en fonction des priorités de développement. Il est aussi très important de mentionner que lors de la vente, la Ville peut poser des conditions bien précises quant au type des constructions à être érigées, aux aménagements extérieurs, à la densité, etc. C'est parce que la Ville est propriétaire des terrains qu'elle peut ainsi poser ses conditions aux développeurs.

Au chapitre des critères financiers, deux principes sont pris en considération, soient l'évaluation municipale et le coût de revient. Dans toutes les ventes qu'elle fait, la Ville ne doit pas fixer un prix de vente inférieur à ces critères, principe édicté par la loi.

Le coût de revient est établi en tenant compte des coûts d'acquisition et de financement temporaire, des taxes perdues, des améliorations apportées aux terrains, et les frais de professionnels dont on a déjà parlé.

En respectant ces critères, la Ville peut vendre soit par soumissions publiques, soit de gré à gré. La Ville préfère la seconde méthode dans les projets de plus haute densité

puisque'il est alors plus facile de négocier les conditions d'implantation des bâtiments à être construits.

Dans tous les cas, ces ventes de terrains sont sujettes à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

L'état de la réserve foncière

Au 31 décembre 1978, la réserve foncière de la Ville de Sainte-Foy avait acheté 7.701.292 pieds carrés de terrains.

Au 31 décembre 1978 toujours, le profil de la réserve foncière était de 87 595.

En résumé, l'état de la réserve foncière, au 31 décembre 1978, présentait le portrait suivant:

Superficie des terrains achetés: 7.701.292 pieds carrés	
Coût à l'achat:	3 374 550,74\$
Finance et taxes:	553 412,02\$
Autres frais:	152 857,59\$
Coût accumulé:	4 080 820,35\$

Superficie vendue: 584.721 pieds carrés

Coût de revient des terrains vendus:	510 046,00\$
Produit de la vente:	597 641,05\$
Profit:	87 595,05\$

Pourquoi une réserve foncière?

La Ville de Sainte-Foy dispose de plusieurs instruments servant à la mise en œuvre et au contrôle de son développement. Mentionnons entre autres le schéma d'aménagement général, des schémas particuliers pour Pointe Sainte-Foy et le Centre-ville, un plan directeur pour le quartier Laurentien, un plan de zonage, un règlement de construction et un autre de lotissement, une programmation triennale de dépenses capitales, des pouvoirs de réserve pour fins publiques, un office municipal d'habitation et la réserve foncière.

Bien souvent, les moyens dont dispose la Ville sont de nature restrictive, c'est-à-dire qu'ils précisent ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Depuis quelques années, la Ville de Sainte-Foy privilégie la réserve foncière comme instrument de mise en œuvre de son développement parce que c'est une mesure plus dynamique, qui permet d'aller plus loin que le règlement de zonage dans les exigences posées aux développeurs.

La Ville de Sainte-Foy n'est pas seule à croire aux bienfaits d'une réserve foncière. Le Groupe de travail sur l'urbanisation au Québec, alors présidé par M. Claude Castonguay, préconisait une telle mesure en 1976, tout comme le faisait la Commission provinciale d'urbanisme du Gouvernement du Québec en 1968.

La réserve foncière, ce n'est pas simplement un outil de contrôle du développement, c'est aussi une valeur qui appartient à la collectivité de Sainte-Foy.

Venez-vous-en. On est tous là.



... un Salon à votre goût

- plus de 700 stands
- démonstrations et dégustations permanentes
- le Grand salon culinaire, avec plus de 400 pièces montées
- un avant-goût des Floralies 80
- plus de 3,000 animaux
- le Zoo d'amour pour petits et grands
- spectacles équestres tous les jours
- ¾ de million de pieds carrés (69,675 mètres carrés) d'exposition et d'activités
- 400,000 visiteurs attendus

Heures d'ouverture: 10h00 à 23h00

DU 25 OCT. AU 3 NOV. 79
AU PARC OLYMPIQUE

Une initiative du C.P.I.A.A.Q. en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Québec
Avec la participation de La Brasserie Laban Limitée

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

en bref

Président provincial

THETFORD MINES — Attaché à l'Hôpital général de l'Amiante (Thetford Mines), le gynécologue André Leblond vient d'être porté à la présidence de l'Association des obstétriciens-gynécologues du Québec. Le Dr Leblond représente également le Québec au sein du conseil d'administration de la Société des obstétriciens-gynécologues du Canada.

Pierre Bourgault

THETFORD MINES — L'indépendantiste bien connu Pierre Bourgault sera de passage à Thetford Mines, le samedi 10 novembre, alors qu'il sera conférencier à un dîner dans le cadre de la réunion annuelle de la Société nationale des Québécois de la région de l'Amiante. Sa visite coïncidera avec le 10^e anniversaire de la prise de position de l'organisme en faveur de la souveraineté du Québec. Evidemment, M. Bourgault parlera en faveur du "oui" en vue de la souveraineté politique du Québec.

Faible participation

THETFORD MINES — La Chambre de commerce de Thetford Mines traverse des heures difficiles. Seulement une dizaine des 178 membres ont participé à la réunion annuelle de l'organisme. Néanmoins, le président réélu, M. Jean-Marie Lachance, entend continuer le travail amorcé au sein des comités de la dépollution de la rivière Beancour, du tourisme et de la voirie. Dans ses fonctions, il sera aidé par les vice-présidents André Beaudoin et Denis Grenier. Quatre postes de directeurs sont vacants.

Semaine du français

MATANE — C'est du 5 au 9 novembre prochain que se tiendra la Semaine du français dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. La Semaine du français est une initiative du bureau régional de l'Office de la langue française en collaboration avec les organismes locaux. Ses objectifs sont de fournir toute l'information nécessaire à l'application de la Charte de la langue française, et de sensibiliser la population à l'amélioration de la qualité du français. Plusieurs activités, prévues à Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, New Richmond, Gaspé et aux îles de la Madeleine favoriseront les échanges entre les représentants du monde de l'enseignement des entreprises, des communications, de l'administration, du commerce et des affaires, et ceux de l'Office de la langue française sur les objectifs de la charte et le rôle confié à l'office au chapitre de la francisation et de la promotion de la qualité de la langue. Dans le cadre de cette semaine, le président de l'Office de la langue française, M. Raymond Gosselin visitera les villes de Rimouski, Matane et New Richmond, en plus d'effectuer un bref arrêt aux îles de la Madeleine.

Du nouveau, au téléphone

SEPT-ÎLES — La compagnie Québec Téléphone vient d'inaugurer un nouveau service qui permet à l'usager d'acheminer lui-même les appels interurbains de personne à personne, à frais virés, portés sur la carte de crédit ou facturés à un troisième numéro. Auparavant, ces opérations étaient effectuées par une téléphoniste de la compagnie.

La chaise musicale

SEPT-ÎLES — Le comité régional Côte-Nord de la Ligue des droits et libertés vient d'émettre un communiqué où elle dénonce la situation qui prévaut actuellement au sujet du déménagement de 16 enfants de l'école Mgr-Blanche à l'école Gamache. S'en prenant aux absurdités administratives, la ligue dénonce encore le refus d'information et de consultation auprès des parents.

Répression policière et brutalité

SEPT-ÎLES — Emu par les récents événements survenus à Caughnawaga, le Comité de défense des droits des Montagnais rappelle, dans un communiqué, les noyades de Moïse Régis et Achille Vollant qui ont eu lieu en juin 1977 dans des circonstances troubles. La semaine dernière, la Commission de police du Québec siègeait à Sept-Îles pour tenter d'élucider cette affaire et en est venue à la conclusion que l'agent de police Laurier Poirier avait fait son "devoir" et, ce, malgré l'emploi d'une certaine "brutalité".

Usine d'épuration

BAIE-SAINT-PAUL — Des ingénieurs engagés par la ville de Baie-Saint-Paul déposeront, dans quelques jours, un rapport indiquant les possibilités de construire une usine d'épuration dans cette ville. Selon les autorités municipales, on peut croire qu'il y a de bonnes chances que le ministère de l'Environnement voit d'un bon oeil le projet, d'autant plus que nombre de personnes ont créé un comité pour sauvegarder la rivière du Gouffre de la pollution, tout cela dans le but de faire en sorte que cette rivière redevienne le "nid à saumon" qu'elle était, il n'y a pas si longtemps.

Jouets

BAIE-SAINT-PAUL — L'Association des consommateurs de Charlevoix-Ouest invite toute la population à venir voir une exposition de jouets qui seront exposés au centre commercial situé à Baie-Saint-Paul du 7 au 10 novembre prochain. A l'occasion, une revue d'information concernant les jouets sera mise en vente.

Trois autres élections à la mairie prévues pour dimanche, à Gaspé

par Michel DAVID
du bureau du Soleil

MATANE — Trois autres municipalités gaspésiennes connaîtront des élections à la mairie le 4 novembre prochain. Ailleurs, la ronde des élections par acclamation se poursuit.

Percé

Tous les postes sont en jeu à Percé. Le maire sortant, M. Yvon Gaudreault (médecin), voit son poste contesté par M. Jean-Pierre Flynn (commerçant). Au siège no 1, le conseiller sortant Jean-Pierre Lepage (laitier), est opposé à Réjean Daraïche (pêcheur). Au siège no 2, la lutte se fait à trois entre MM. Doris C. Kéghan (médecin), le conseiller sortant, et MM. Cléophas Caron (machiniste) et Anthony Francis (marchand). Au siège no 3, Donald McCoy (hôtelier) est opposé à Côme Pagé (pêcheur). Au siège no 4, M. Jean-Eudes Stevens (principal d'école) fait la lutte au conseiller sortant Owen Bouchard (registraire). Au siège no 5, le conseiller sortant René Pitre (marchand), est contesté par Jean-Paul

Bourget (travailleur social). Enfin, au siège no 6, M. Reynald Langlois (contracteur), fera la lutte au conseiller sortant Adrien Plourde (industriel).

Paspébiac

Le maire sortant André Huard voit son poste contesté par l'ancien secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Adéodat Gignac. Les conseillers Lévis Loisel (siège no 4), Gaston Blais (siège no 2) et Courville Grenier (siège no 5) sont élus par acclamation.

Saint-Tharcisus

La lutte à la mairie se fera entre le maire sortant, M. Jean-Paul Simard, et Mme Adéodat Roussel (ménagère). Aux sièges 4, 5 et 6, MM. Normand Caouette, Armand Pelletier et Ghislain Cassista ont tous trois été élus sans opposition.

Sainte-Flavie

M. Léon Gaudreault est élu à la mairie par acclamation pour un mandat de deux ans. Au siège no 1, le conseiller sortant Noël Smith voit son siège contesté par M. Bérard Dupéré.

MM. Gilles Lebel et Roland Landry sont réélus par acclamation aux sièges 2 et 3.

Fleurbaey

Le maire sortant, M. Bertrand Caron, est réélu sans opposition pour un mandat de deux ans. Trois postes de conseillers feront toutefois l'objet d'élections. Au siège no 4, le conseiller sortant Alfred Banville a deux adversaires: MM. Yvon Fournier et Clermont Desgagnés. M. Yvon Lévesque fera la lutte au conseiller sortant Charles-Eugène Deschênes au siège no 5. M. Gérard Rioux, conseiller sortant, est opposé à M. Roger Gagnon au siège no 6.

Saint-Vianney

Tout le monde est réélu par acclamation: le maire Noël Hamel, qui en est à son cinquième mandat, de même que les conseillers Roland Caron, Claude Beaupré et Hector Côté.

New Carlisle

Autres élections sans opposition:

celles du maire sortant, M. Robert Cormier, réélu pour deux ans, et des conseillers Harold Walker, Clarence Flowers et Cyrus Journaux aux sièges 1, 4 et 6.

Saint-Siméon

Election par acclamation du maire sortant, M. Jean-Guy Poirier, et des conseillers Napoléon Bourdages, Napoléon Gauthier et Louis-Philippe Babin aux sièges 4, 5 et 6.

Saint-Pierre-du-Lac

Tout le monde est élu par acclamation: le maire sortant, M. Richard Sirois, et les conseillers Charles-Eugène Pelletier, Roger Thibault et Jean-Baptiste Cloutier.

Rivière-à-Claude

Tout le conseil a été réélu par acclamation, soit M. Marius Auclair, à la mairie, et MM. Gédéon Rioux, inspecteur garde-fer, Raymond Rioux, journalier, et Réjean Normand, opérateur de chaudières, aux postes de conseillers.

Lutte entre 15 candidats à Percé

PERCÉ (MD) — C'est à Percé qu'aura lieu l'une des rares véritables élections municipales en Gaspésie, dimanche prochain.

Le seul fait que 15 candidats s'y disputeront les sept postes en jeu lui confère déjà un relief particulier. Mais il y a aussi toute la question du zonage dans le secteur du parc Percé qui apparaît en filigrane.

Le mois dernier, la Chambre de commerce décidait d'intenter des poursuites contre la municipalité pour avoir modifié les règlements de façon

à légitimer la présence d'activités commerciales dans une zone initialement destinée à la récréation.

Certains commerçants dont les terrains avaient été expropriés pour créer un parc provincial dans le secteur, voyaient maintenant de nouveaux commerces s'installer à l'endroit qu'ils avaient dû quitter.

A moins que la cour n'en décide autrement, le règlement est là pour rester, a déclaré au SOLEIL le maire sortant, M. Yvon Gaudreault, qui solli-

cite un troisième mandat de 4 ans. Et ce même si ça ne fait pas l'affaire de "certains" commerçants.

Ce n'est pas l'avis de son opposant, M. Jean-Pierre Flynn, lui-même commerçant et ancien président de la Chambre de commerce de Gaspé. M. Flynn entend défendre la position de la Chambre, à savoir qu'il n'y ait aucune opération commerciale "par qui que ce soit, et ceci sans exception" sur toute propriété gouvernementale dans le secteur du parc Percé.

Les deux candidats s'entendent

sur la nécessité d'un meilleur entretien des routes secondaires et d'une amélioration de l'éclairage sur la voie publique. Le maire Gaudreault caresse également trois projets spécifiques: une usine d'épuration, l'érection de murs protecteurs pour empêcher l'érosion et un aréna.

M. Flynn accorde la priorité à un meilleur système d'enlèvement des ordures ménagères, "sans hausse de taxes", précise-t-il, et à la réfection du système d'égout.

Un moment s'il-vous-plaît!

Depuis le règlement de son récent conflit de travail, Bell Canada a déjà répondu à plusieurs dizaines de milliers de demandes de service. Malgré tous nos efforts, plusieurs de nos abonnés sont encore sans téléphone.

Actuellement, la priorité est accordée aux abonnés privés de service téléphonique et nous pouvons affirmer que, de ce côté, un retour à la normale est prévu pour la fin de l'année. Nous tentons par ailleurs de servir tous nos abonnés le plus rapidement possible.

Nous prions les abonnés qui ont déjà fait une demande de service de ne pas rappeler au bureau d'affaires puisque leur commande a été prise en note et que nous communiquerons avec eux dès que nous serons en mesure de leur fournir le service demandé. Soyez assuré que nous ferons diligence afin de vous servir dans les meilleurs délais.

Bell vous remercie de votre compréhension.

Bell

JUSQU'À 14%
INTERET SUR LES DEPOTS A TERME
* Aucuns frais * Taux sujets à confirmation



Votre Caisse d'Entraide Economique
Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

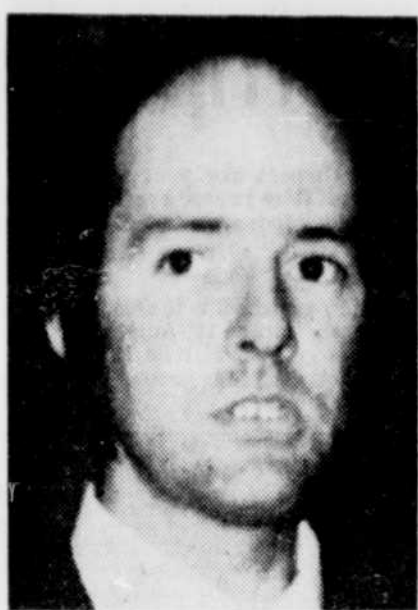
CHARLEVOIX	435-2522	BEAUCE-NORD	387-4747
BEAUPORT	663-7816	BEAUCE-SUD	228-7282
CHAUVEAU	626-8546	AMIANTE	338-8548
LA CAPITALE	529-0325	BOIS-FRANCS	758-1578
PORTNEUF	337-6771	CHANDLER	689-6606
STE-FOY	653-1660	GASPE	368-2414
TEMISCOUATA	854-2650	MATANE	562-5353
DORCHESTER	625-9601	BONAVENTURE	392-4491
LOTBINIERE	728-4080	RIMOUSKI	723-2327
LEVIS	833-6364	STE-ANNE-DES-MONTS	763-5505
MONTMAGNY	248-4822	MANICOUAGAN	589-5739
K.R.T.	882-7241	SEPT-ÎLES	962-6591

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-



M. Lucien GAUTHIER



M. Gilles BEDARD



M. Jean-Paul GODIN



M. Elphège RENAUD

Thetford Mines se prépare aux Jeux d'hiver

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Neuf endroits d'hébergement ont été désignés à Thetford Mines pour accueillir les 2.646 athlètes et leurs entraîneurs qui participeront aux Jeux d'hiver du Québec en 1980, du 28 février au 9 mars. Venant de 18 régions, les missions trouveront refuge dans des écoles.

Le comité organisateur des finales provinciales met tout en œuvre pour que ces centres de repos soient des milieux de vie agréable, de détente, et de joie de vivre. Chaque athlète aura à sa disposition un lit, une table et une chaise.

Chaque hôtellerie sera dotée d'un salon, d'une salle de jeux non violents, d'un téléviseur couleur, et d'un service d'animation de pastorale.

Trois cent vingt-cinq personnes bénévoles seront affectées à l'accueil et à la surveillance de ces aires de repos.

Quant aux officiels et représentants des missions, ils seront logés probablement dans les maisons des étudiants sur le campus du cégep.

Lieux de compétitions

Les athlètes s'affronteront dans les 16 disciplines divisées en trois blocs bien distincts, afin de limiter leur nombre à la fois, et d'accroître ainsi l'efficacité des services d'accueil et d'hébergement.

Les lieux choisis pour la tenue des compétitions sont les suivants:

Les 1, 2 et 3 mars (846 participants): gymnastique, tennis sur table et escrime à l'école polyvalente de Thetford; ballon sur glace au centre des loisirs de Black Lake; et curling au club de golf et de curling de Thetford.

Les 4, 5 et 6 mars (720 participants): badminton, nage synchronisée et ballon panier à l'école polyvalente de Thetford; patinage de vitesse au centre des loisirs de Thetford; et ski alpin au mont Adstock.

Eau polluée à Saint-Féréol

QUÉBEC — La population de la municipalité de Saint-Féréol-les-Neiges est invitée à faire bouillir son eau au moins vingt minutes avant de la consommer.

C'est ce qui ressort d'un avis envoyé cette semaine, par la Direction du contrôle de l'eau potable et des eaux usées des services de protection

des 7, 8 et 9 mars (1.080 participants): ballon volant, haltérophilie et handball à l'école polyvalente de Thetford; patinage artistique au centre des loisirs de Thetford; ski de fond au club de golf de Thetford; et lutte à l'école Sainte-Marthe de Thetford.

Sous le volet de la participation, Kino-Amiante invitera la population à s'inscrire à des activités sportives ayant un caractère de divertissement et de délassement.

Sous le volet démonstratif, c'est le plongeur qui sera mis en évidence.

Service de santé

Par ailleurs, un service médical adéquat de santé sera mis sur pied pour la durée des jeux. Localisé à l'école polyvalente de Thetford, il sera sous la direction du Dr Jacques Piuze. Une trentaine de médecins et bon nombre d'infirmiers et d'infirmières et de préposés aux premiers soins y seront impliqués. Un service d'ambulance sera disponible en tout temps.

Nourriture

Les organisateurs caressent l'ambition d'offrir des repas chauds sur tous les lieux de compétition. La disparition de la "boîte à lunch" serait un précédent dans l'organisation des Jeux du Québec. Cependant, le défi à relever est de taille, puisque 35.000 repas devront être servis. Ce chiffre n'inclut pas les nombreux travailleurs bénévoles qui devront être nourris également.

La liste des aliments qui devront être préparés n'a rien de la liste d'épicerie de la ménagère: \$7.000 de laitue, tomates, concombres, radis, choux et céleri; 5.000 pains; 4.000 douzaines d'œufs; 200 sacs de 50 livres de pommes de terre; 800 livres de carottes; 200 livres de spaghetti; 100 dindes de 25 livres; 2.400 poitrines de poulet; 1.000 livres de bœuf haché; 300 douzaines de gâteaux; 500 livres de farine, etc. Ce n'est là qu'une infime partie de ce que bouffera la grande famille des Jeux.

de l'environnement aux autorités de cette municipalité. Des analyses bactériologiques de l'eau du réseau d'adduction de cette municipalité indiquent la présence d'un taux élevé des bactéries coliformes, ce qui signifie une contamination de l'eau.

Le directeur du contrôle de l'eau potable a de plus avisé les autorités de Saint-Féréol-les-Neiges de procéder à la désinfection et au drainage complet du réseau d'adduction. Dès que la situation sera redevenue normale, les SPE leveront cette mesure sanitaire.

Beaupré: 4 candidats à la mairie

par Gérald OUELLET

Quatre candidats brigueront les suffrages à la mairie de la ville de Beaupré, dimanche prochain. Cette ville de la Côte-de-Beaupré, que l'on considère comme la plus industrialisée, compte une population stable de 2.821 habitants et a un budget annuel de près de \$750.000, pour une évaluation de l'ordre de \$21 millions.

La ville de Beaupré a été érigée en municipalité en 1928 et son territoire est un détachement des municipalités de Saint-Joachim et de Sainte-Anne-de-Beaupré. Ces deux paroisses étaient séparées par la rivière Sainte-Anne. C'est le 5 septembre 1962 que le village de Beaupré obtint son statut de ville. Aujourd'hui, la ville de Beaupré possède son hôtel de ville, son garage municipal et son poste de pompier. Elle compte un personnel administratif permanent de 10 employés allant même jusqu'à 48 employés à temps partiel lors d'importants travaux ou bien pour la bonne marche des différents services de la ville.

Industries

La ville de Beaupré compte trois industries, dont une à caractère international, qui emploient au-delà de 750 employés et ce, d'une façon permanente.

La plus importante est la compagnie de papier Abitibi et Price Ltée, avec 408 employés. Le moulin est situé à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, sur la rive nord du Saint-Laurent. Construit en 1927, il a produit jusqu'à ce jour avec toutefois une interruption pendant la crise des années 30 (mars 1931 à septembre 1937) et un ralentissement durant la Deuxième Guerre mondiale.

La deuxième industrie, le centre de ski du Mont Sainte-Anne, est surtout à caractère touristique. Ce centre est connu de façon internationale et sert directement à l'économie de la ville de Beaupré par l'emploi de 200 à 300 employés, selon les saisons. Le Mont Sainte-Anne est rentable pour les citoyens de Beaupré sur le plan économique, puisque 12 pour 100 seulement de ses revenus sont dépensés pour la montagne, alors que le reste, soit 88 pour 100, retombe sur la région en dépenses diverses. L'aménagement

du Mont Sainte-Anne n'est pas encore terminé car on est à construire 100 condominiums et un hôtel de 200 chambres.

La troisième industrie, la Distillerie Montmorency, propriété de Seagram, compte actuellement 44 employés affectés à la production et 12 employés à l'administration. La compagnie a des actifs totaux de \$10 millions.

Institutions

La ville de Beaupré compte une paroisse, Notre-Dame-de-Beaupré, qui dessert ses 2.821 habitants. La nouvelle église construite en 1954, suite au violent incendie qui rasa la chapelle temporaire le 9 janvier 1953, est d'un style que l'on pourrait qualifier de moderne pour l'époque.

Dans le domaine scolaire, la ville compte une école élémentaire, l'académie de Beaupré, et une école polyvalente, celle du Mont Sainte-Anne. Cette école secondaire reçoit 1.400 élèves et une centaine de professeurs.

De plus, la ville compte plusieurs foyers d'accueil pour personnes âgées et a également tous les organismes socio-culturels que l'on retrouve normalement dans une région semi-urbaine comme celle de Beaupré.

Il existe également à Beaupré une campagne en vue de sauvegarder les trésors du patrimoine. Il s'agit d'une quinzaine de vieilles maisons situées dans différents secteurs de la ville et que l'on considère comme pôles d'attraction pour les touristes.

Lucien Gauthier

Le maire sortant Lucien Gauthier, âgé de 52 ans, est employé de la compagnie de papier Abitibi et Price Ltée et compte 16 ans comme conseiller. Il est maire de la ville de Beaupré depuis maintenant 4 ans.

Pour solliciter un nouveau mandat à la mairie, M. Gauthier s'appuie sur ses réalisations passées comme par exemple: l'achat d'une école pour la convertir en centre communautaire, le développement d'un hôtel et d'un condominium au Mont Sainte-Anne, l'infrastructure du parc industriel, le

développement domiciliaire dans plusieurs secteurs de la ville, la réfection du pavage sur une partie de l'avenue Royale et différents travaux de drainage, d'égouts, d'aqueduc et de signalisation dans le secteur de la polyvalente du Mont Sainte-Anne.

Les projets envisagés par M. Gauthier pour le début de 1980 sont la réfection de l'avenue Royale ouest, la construction d'un foyer pour personnes âgées, d'un centre commercial, le pavage de rues pour le développement domiciliaire et l'aménagement de la rivière Sainte-Anne.

Gilles Bédard

M. Gilles Bédard, âgé de 34 ans, est professeur à la polyvalente du Mont Sainte-Anne et conseiller sortant au siège no 6. Il appuie sa candidature à la mairie sur trois points bien spécifiques: dans le secteur finance, M. Bédard préconise une assemblée d'information afin d'expliquer la nouvelle fiscalité municipale, l'application du nouveau rôle d'évaluation à compter de 1980 afin de régulariser l'effort fiscal de chacun des contribuables, la révision et la mise à jour des dépenses prévues au budget triennal, le plafonnement des dons et subventions accordés aux différents organismes et l'étude concernant la disparition de la taxe des locataires.

Dans le secteur des loisirs, M. Bédard veut essayer de remettre sur pied la Commission municipale des loisirs et réviser la politique établie concernant l'accès à un plus grand nombre d'organismes au centre communautaire. Et enfin, dans le secteur information, il préconise l'implantation d'un journal local.

Jean-Paul Godin

M. Jean-Paul Godin, âgé de 42 ans, est employé à la Distillerie Montmorency (Seagram) et propriétaire d'un commerce radio-télévision vente et service. Il sollicite un mandat à la mairie. S'il est élu, il promet de mettre l'administration municipale au niveau des contribuables car "...c'est notre argent", dit-il. A cet effet, M. Godin s'engage à créer un parti politique municipal qui portera le nom de "Le Progrès civique de Beaupré". Les structures seront définies par les

membres lors du congrès de fondation. Selon M. Godin, ce parti sera le lien entre l'administration et les contribuables.

De plus, M. Godin désire éliminer le plus possible les honoraires des professionnels. Les décisions se prendront à la table du conseil. M. Godin veut faire subventionner par les gouvernements les travaux d'élargissement au détour et à l'entrée de l'usine Abitibi et Price Ltée. Il désire également rentabiliser le collège de Beaupré qui a été converti en centre communautaire.

Enfin, M. Godin veut solutionner avec l'aide du ministre Tardif les règlements de secteur, surtout les taxes de secteur qui sont un fardeau énorme pour le développement domiciliaire, et équilibrer les revenus de la ville avec les dépenses.

Elphège Renaud

M. Elphège Renaud, âgé de 48 ans, est courtier d'assurances pour un bureau de Québec. Il a été conseiller à la ville de Beaupré de 1968 à 1975.

M. Renaud déclare que les gens de Beaupré le connaissent. Il ne veut donc pas faire de promesses. Il assure ses électeurs qu'il va faire quelque chose et il se considère comme un "rouleau compresseur" pour employer ses propres termes. M. Renaud souligne qu'il n'a pas d'équipe. Il est indépendant et par son expérience en affaires, il se dit capable de travailler avec les conseillers qui ont été ou qui seront élus le 4 novembre.

Enfin, M. Renaud a précisé que lors de son passage au conseil de ville de 1968 à 1975, il avait participé au règlement de vieux problèmes tel l'achat de l'hôtel de ville, la construction du poste d'incendie, celle du bureau de poste et cela en collaboration avec le député fédéral de l'époque.

Il y aura également élection à trois postes de conseiller, soit au siège no 1 entre M. Jean-René Fortin et M. Jean-Donat Boily, au siège no 2, entre M. Pierre Bolduc et M. Gérard Tremblay et enfin au siège no 5, entre M. Michel Leclerc et M. Jean-Marie Majeau.

puisqu'il est alors plus facile de négocier les conditions d'implantation des bâtiments à être construits.

Dans tous les cas, ces ventes de terrains sont sujettes à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

L'état de la réserve foncière

Au 31 décembre 1978, la réserve foncière de la Ville de Sainte-Foy avait acheté 7.701,292 pieds carrés de terrains.

Au 31 décembre 1978 toujours, le profit de la réserve foncière était de 87 595,05\$.

En résumé, l'état de la réserve foncière, au 31 décembre 1978, présentait le portrait suivant:

Superficie des terrains achetés:	7.701,292 pieds carrés
Coût à l'achat:	3 374 550,74\$
Finance et taxes:	553 412,02\$
Autres frais:	152 857,59\$
Coût accumulé:	4 080 820,35\$

Superficie vendue:	584,721 pieds carrés
Coût de revient des terrains vendus:	510 046,00\$
Produit de la vente:	597 641,05\$
Profit:	87 595,05\$

Pourquoi une réserve foncière?

La Ville de Sainte-Foy dispose de plusieurs instruments servant à la mise en œuvre et au contrôle de son développement. Mentionnons entre autres le schéma d'aménagement général, des schémas particuliers pour Pointe Sainte-Foy et le Centre-ville, un plan directeur pour le quartier Laurentien, un plan de zonage, un règlement de construction et un autre de lotissement, une programmation triennale de dépenses capitales, des pouvoirs de réserve pour fins publiques, un office municipal d'habitation et la réserve foncière.

Bien souvent, les moyens dont dispose la Ville sont de nature restrictive, c'est-à-dire qu'ils précisent ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Depuis quelques années, la Ville de Sainte-Foy privilégie la réserve foncière comme instrument de mise en œuvre. Le son développement parce que c'est une mesure plus dynamique, qui permet d'aller plus loin que le règlement de zonage dans les exigences posées aux développeurs.

La Ville de Sainte-Foy n'est pas seule à croire aux bienfaits d'une réserve foncière. Le Groupe de travail sur l'urbanisation au Québec, alors présidé par M. Claude Castonguay, préconisait une telle mesure en 1976, tout comme le faisait la Commission provinciale d'urbanisme du Gouvernement du Québec en 1968.

La réserve foncière, ce n'est pas simplement un outil de contrôle du développement, c'est aussi une valeur qui appartient à la collectivité de Sainte-Foy.

ville de
SAINT-FOY

Sainte-Foy dispose d'une réserve foncière

Depuis juin 1976, la Ville de Sainte-Foy dispose d'une politique d'acquisition de terrains pour fins de réserve foncière, établie en fonction de pouvoirs qui lui sont conférés par le Gouvernement du Québec et par les articles 27 et 28 de sa charte. La Ville de Sainte-Foy est d'ailleurs la seule, au Québec, à avoir une telle politique explicite, et à utiliser de façon avérée et régulière le droit général d'acquisitions et d'aménagements de terrains à des fins autres que celles qui sont édictées pour l'ensemble des corporations municipales régies par la loi des Cités et Villes.

Cette politique s'inscrit parmi les moyens de mise en œuvre et de contrôle du développement.

Les objectifs poursuivis par la réserve foncière sont:

- d'orienter le développement résidentiel d'une façon rationnelle et moins coûteuse pour la Ville;
- d'améliorer la qualité des aménagements résidentiels en facilitant le remembrement des terrains et en imposant des normes supérieures au règlement de zonage;
- d'améliorer la qualité de vie en facilitant la planification et l'aménagement d'espaces verts ou communautaires (centres de quartier par exemple);
- de contrôler la spéculation foncière et ses incidences négatives sur le marché du logement;
- de faire bénéficier la collectivité de la plus-value du sol générée par les investissements publics, par le développement en général et par les amendements au zonage;
- de réduire les coûts inhérents à toute décision municipale d'acheter des terrains pour fins municipales lorsque le développement est déjà amorcé dans le secteur concerné.

Le fonctionnement de la réserve foncière

L'établissement d'une réserve foncière sous-entend trois opérations principales. L'acquisition de terrains, leur maintien temporaire aux mains de la Ville, et leur revente aux développeurs en temps et lieu. Chacune de ces opérations se fait selon des critères précis.

L'achat des terrains est fait selon la planification du développement et selon les grands secteurs appelés à accueillir les nouveaux citoyens. Les acquisitions sont donc concentrées majoritairement dans Pointe Sainte-

Foy et dans le secteur Chaudière-Champigny du quartier Laurentien.

À date, ces acquisitions ont toujours été faites selon la formule du gré à gré. Il y a donc négociations entre les parties, suite à des évaluations pertinentes. Lorsque ces négociations s'avèrent impossibles en raison d'un refus du propriétaire, la Ville peut se prévaloir, si elle juge l'acquisition indispensable, d'un recours auprès du Tribunal d'expropriation.

Dans l'acquisition des terrains, la Ville procède par financement temporaire, financement qui est renouvelé d'année en année. Ce financement n'influence aucunement le compte de taxe du contribuable parce qu'il n'est pas porté au fonds général de la municipalité.

Le maintien des terrains entre les mains de la Ville fait l'objet d'une comptabilité distincte et indépendante du reste de la comptabilité municipale. Cette section distincte porte le nom de «section des activités immobilières» et on y comptabilise toutes les dépenses de la réserve de même que ses recettes de vente ou de location.

Les frais encourus par la réserve sont les suivants: coûts d'achats, frais professionnels (évaluation, arpentage, actes notariés, frais légaux, etc.), pertes de taxes (la Ville étant propriétaire et ne pouvant pas se taxer elle-même), les améliorations apportées aux terrains lorsqu'il y a lieu et les coûts de financement temporaire.

Il est important que ces opérations comptables soient minutieusement effectuées puisqu'elles fixent le coût minimum de vente des terrains dont dispose la réserve et la rentabilité même de cette réserve foncière.

Reste la vente des terrains, vente qui correspond autant à des critères d'urbanisme qu'à des critères financiers.

Au chapitre de l'urbanisme, il est important de souligner que les terrains vendus par la Ville correspondent à des choix établis en fonction des priorités de développement. Il est aussi très important de mentionner que lors de la vente, la Ville peut poser des conditions bien précises quant au type des constructions à être érigées, aux aménagements extérieurs, à la densité, etc. C'est parce que la Ville est propriétaire des terrains qu'elle peut ainsi poser ses conditions aux développeurs.

Au chapitre des critères financiers, deux principes sont pris en considération, soient l'évaluation municipale et le coût de revient. Dans toutes les ventes qu'elle fait, la Ville ne doit pas fixer un prix de vente inférieur à ces critères, principe édicté par la loi.

Le coût de revient est établi en tenant compte des coûts d'acquisition et de financement temporaire, des taxes perdues, des améliorations apportées aux terrains, et les frais de professionnels dont on a déjà parlé.

En respectant ces critères, la Ville peut vendre soit par soumissions publiques, soit de gré à gré. La Ville préfère la seconde méthode dans les projets de plus haute densité

Venez-vous-en. On est tous là.



... un Salon à votre goût

- plus de 700 stands
- démonstrations et dégustations permanentes
- le Grand salon culinaire, avec plus de 400 pièces montées
- un avant-goût des Floralies 80
- plus de 3.000 animaux
- le Zoo d'amour pour petits et grands
- spectacles équestres tous les jours
- 1/4 de million de pieds carrés (69.675 mètres carrés) d'exposition et d'activités
- 400.000 visiteurs attendus

Heures d'ouverture: 10h00 à 23h00

DU 25 OCT. AU 3 NOV. 79
AU PARC OLYMPIQUE



Une initiative du C.P.I.A.Q. en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Québec. Avec la participation de La Brasserie Laban Limitée.

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

en bref

Président provincial

THETFORD MINES — Attaché à l'hôpital général de l'Amiante (Thetford Mines), le gynécologue André Leblond vient d'être porté à la présidence de l'Association des obstétriciens-gynécologues du Québec. Le Dr Leblond représente également le Québec au sein du conseil d'administration de la Société des obstétriciens-gynécologues du Canada.

Pierre Bourgault

THETFORD MINES — L'indépendantiste bien connu Pierre Bourgault sera de passage à Thetford Mines, le samedi 10 novembre, alors qu'il sera conférer à un dîner dans le cadre de la réunion annuelle de la Société nationale des Québécois de la région de l'Amiante. Sa visite coïncidera avec le 10^e anniversaire de la prise de position de l'organisme en faveur de la souveraineté du Québec. Evidemment, M. Bourgault parlera en faveur du "oui" en vue de la souveraineté politique du Québec.

Faible participation

THETFORD MINES — La Chambre de commerce de Thetford Mines traverse des heures difficiles. Seulement une dizaine des 178 membres ont participé à la réunion annuelle de l'organisme. Néanmoins, le président réélu, M. Jean-Marie Lachance, entend continuer le travail amorcé au sein des comités de la dépollution de la rivière Bécancour, du tourisme et de la voirie. Dans ses fonctions, il sera aidé par les vice-présidents André Beaudoin et Denis Grenier. Quatre postes de directeurs sont vacants.

Semaine du français

MATANE — C'est du 5 au 9 novembre prochain que se tiendra la Semaine du français dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. La Semaine du français est une initiative du bureau régional de l'Office de la langue française en collaboration avec les organismes locaux. Ses objectifs sont de fournir toute l'information nécessaire à l'application de la Charte de la langue française, et de sensibiliser la population à l'amélioration de la qualité du français. Plusieurs activités, prévues à Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, New Richmond, Gaspé et aux îles de la Madeleine favoriseront les échanges entre les représentants du monde de l'enseignement des entreprises, des communications, de l'administration, du commerce et des affaires, et ceux de l'Office de la langue française sur les objectifs de la charte et le rôle confié à l'office au chapitre de la francisation et de la promotion de la qualité de la langue. Dans le cadre de cette semaine, le président de l'Office de la langue française, M. Raymond Gosselin visitera les villes de Rimouski, Matane et New Richmond, en plus d'effectuer un bref arrêt aux îles de la Madeleine.

Du nouveau, au téléphone

SEPT-ÎLES — La compagnie Québec Téléphone vient d'inaugurer un nouveau service qui permet à l'utilisateur d'acheminer lui-même les appels interurbains de personne à personne, à frais virés, portés sur la carte de crédit ou facturés à un troisième numéro. Auparavant, ces opérations étaient effectuées par une téléphoniste de la compagnie.

La chaise musicale

SEPT-ÎLES — Le comité régional Côte-Nord de la Ligue des droits et libertés vient d'émettre un communiqué où elle dénonce la situation qui prévaut actuellement au sujet du déménagement de 16 enfants de l'école Mgr-Blanche à l'école Gamache. S'en prenant aux absurdités administratives, la ligue dénonce encore le refus d'information et de consultation auprès des parents.

Répression policière et brutalité

SEPT-ÎLES — Emu par les récents événements survenus à Caughnawaga, le Comité de défense des droits des Montagnais rappelle, dans un communiqué, les noyades de Moïse Régis et Achille Vollant qui ont eu lieu en juin 1977 dans des circonstances troubles. La semaine dernière, la Commission de police du Québec siégeait à Sept-Îles pour tenter d'élucider cette affaire et en est venue à la conclusion que l'agent de police Laurier Poirier avait fait son "devoir", et, malgré l'emploi d'une certaine "brutalité".

Usine d'épuration

BAIE-SAINT-PAUL — Des ingénieurs engagés par la ville de Baie-Saint-Paul déposeront, dans quelques jours, un rapport indiquant les possibilités de construire une usine d'épuration dans cette ville. Selon les autorités municipales, on peut croire qu'il y a de bonnes chances que le ministère de l'Environnement voit d'un bon oeil le projet, d'autant plus que nombre de personnes ont créé un comité pour sauvegarder la rivière du Gouffre de la pollution, tout cela dans le but de faire en sorte que cette rivière redevienne le "nid à saumon" qu'elle était, il n'y a pas si longtemps.

Jouets

BAIE-SAINT-PAUL — L'Association des consommateurs de Charlevoix-Ouest invite toute la population à venir voir une exposition de jouets qui seront exposés au centre commercial situé à Baie-Saint-Paul du 7 au 10 novembre prochain. A l'occasion, une revue d'information concernant les jouets sera mise en vente.

Une commission professionnelle agricole est demandée à l'UPA

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les agriculteurs de la région de Québec-Sud se sont donné un an, pour qu'on solutionne les litiges entre la coopération et les plans conjoints.

A cette fin, les quelque 250 délégués régionaux de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, réunis en congrès à Notre-Dame-des-Pins, ont réclamé, hier, des dirigeants de l'UPA, qu'on forme une structure conjointe qui pourrait s'appeler la Commission professionnelle agricole.

Les membres de cette commission, a-t-on dit, auraient la tâche d'étudier les grands problèmes d'orientation de l'agriculture au Québec, tels que: les prix des quotas, l'aménagement régional, les contrats d'intégrations et autres, a déclaré M. Marcel Giguère, directeur régional de l'UPA de Québec-Sud.

Au dire de M. Giguère, "la mise en place d'une telle structure devra se faire bientôt, et un rapport devra être donné aux agriculteurs, un mois avant la tenue du prochain congrès annuel de l'UPA de Québec-Sud, qui se tiendra en octobre 1980".

Les agriculteurs de la région de Québec-Sud ont réaffirmé la nécessité que les plans conjoints couvrent tous les producteurs et s'appliquent dans toutes les productions: qu'ils soient administrés dans le syndicalisme agricole et qu'ils aient les pouvoirs jugés nécessaires pour être efficaces tout en respectant l'existence et le développement des coopératives.

Aussi, qu'on privilégie le développement d'un système concurrentiel qui accepte et respecte l'UPA et les plans conjoints tels que voulus par les producteurs et qui négocie ouvertement avec lesdits plans conjoints.

Relations

Considérant qu'il est essentiel au

Québec pour se donner une vraie force des agriculteurs et pour créer l'unité professionnelle agricole recherchée, que la coopération et le syndicalisme en agriculture se concertent sur les dossiers et revendications majeurs dans un objectif commun de défense des producteurs, il a été résolu par le congrès de l'UPA de Québec-Sud:

— qu'on réclame l'appui et la collaboration ouverte de la coopération dans l'organisation d'une mise en marché ordonnée, particulièrement pour le sirop d'érable, le porc et le lait, et respecte en ce sens, ses obligations concernant les contributions à percevoir des producteurs dans ces deux derniers cas;

— qu'on exige de chacune des parties en cause au comité Trudeau, une attitude d'ouverture et de compromis envers le rapport que devra soumettre le médiateur.

Zonage

En plus d'appuyer le mémoire présenté par la Confédération de l'UPA sur l'harmonisation des lois 90 et 125, il y aurait lieu, d'après les délégués au congrès de l'UPA de Québec-Sud, qu'une demande soit faite au gouvernement de suivre de très près, l'évolution des zones couvertes par la loi 90 et d'intervenir immédiatement selon les besoins.

Aussi, qu'une demande soit faite au ministère de l'Agriculture de prendre entente avec le ministère des Terres et Forêts, pour que les sols zones agricoles ne soient pas retournés à la forêt.

Statut de membre

Il y aurait lieu, d'après les délégués, que les syndicats de base soient ouverts et tolérants à l'endroit des membres récalcitrants ou négatifs, et qu'à cette fin, les syndicats multiplient leurs efforts d'information et de contacts individuels; ceci malgré que leurs règlements prévoient l'exclusion des membres qui fonctionnent à l'en-

contre des orientations des syndicats, de la Fédération ou de l'Union.

Toutefois, les délégués ont été unanimes pour qu'on ne tolère pas un membre dirigeant dont ses opinions vont à l'encontre des politiques mises de l'avant par l'UPA.

De plus, l'on croit nécessaire pour l'UPA de réviser sa politique lorsqu'il s'agit de réclamer les cotisations annuelles reliées à une entreprise transférée au cours de l'année entre pa-

rents directs, de façon à ne charger qu'une cotisation.

Impôt

Selon les propos tenus par les délégués, il est temps que l'UPA intervienne auprès des ministères du Revenu national et du Revenu du Québec, afin qu'en plus d'une terre agricole, des biens amortissables d'une catégorie prescrite et des biens immobilisations admissibles, l'article 73(3) de la loi canadienne de l'impôt et l'article correspondant de la loi provinciale soient redressés afin de permettre à l'agriculteur un transfert entre vifs, libre d'impôt, du troupeau et de tout autre bien faisant partie de l'inventaire.

Travaux mécanisés

Le congrès de l'UPA de Québec-Sud demande au ministère de l'Agriculture du Québec de revoir le programme agricole "sol plus", afin d'y apporter les modifications suivantes:

— permettre aux producteurs agricoles exploitant une ferme, que les travaux suivants soient admissibles: creusage de citerne à purin et aqueduc de ferme, terrassement de constructions agricoles;

— permettre l'éligibilité à un producteur de sirop d'érable ne possédant pas de terrain en culture; différents travaux admissibles, tels que: égouttement, chemin, fossé et que les critères d'admissibilité pourraient être: exploiter l'entreprise, plan d'aménagement et nombre d'heures selon le nombre d'entailles.

— aussi de permettre l'éligibilité au forage de puits artésien supplémentaire dans les cas suivants: lorsqu'il s'agit d'un approvisionnement en eau suffisant pour fins de lavage et l'équipement nécessaire à l'exploitation d'une érablière installée sur tubulure ou la construction d'un bâtiment de ferme distancé du premier puits dû aux normes de l'environnement et d'un producteur agricole propriétaire de plus d'une ferme en exploitation.



Gérard Lehoux, président de l'UPA de Québec-Sud.

Un moment s'il-vous-plaît!

Depuis le règlement de son récent conflit de travail, Bell Canada a déjà répondu à plusieurs dizaines de milliers de demandes de service. Malgré tous nos efforts, plusieurs de nos abonnés sont encore sans téléphone.

Actuellement, la priorité est accordée aux abonnés privés de service téléphonique et nous pouvons affirmer que, de ce côté, un retour à la normale est prévu pour la fin de l'année. Nous tentons par ailleurs de servir tous nos abonnés le plus rapidement possible.

Nous prions les abonnés qui ont déjà fait une demande de service de ne pas rappeler au bureau d'affaires puisque leur commande a été prise en note et que nous communiquerons avec eux dès que nous serons en mesure de leur fournir le service demandé. Soyez assuré que nous ferons diligence afin de vous servir dans les meilleurs délais.

Bell vous remercie de votre compréhension.

Bell

JUSQU'À **14%**

INTERET SUR LES DEPOTS A TERME

* Aucuns frais * Taux sujets à confirmation



Votre Caisse d'Entraide Economique
Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

CHARLEVOIX	435-2522	BEAUCHE-NORD	387-4747
BEAUPORT	663-7816	BEAUCHE-SUD	228-7282
CHAUVEAU	626-8546	AMIANTE	338-8548
LA CAPITALE	529-0325	BOIS-FRANCS	758-1578
PORTNEUF	337-6771	CHANDLER	689-6606
STE-FOY	653-1660	GASPE	368-2414
TEMISCOUATA	854-2650	MATANE	562-5353
DORCHESTER	625-9601	BONAVENTURE	392-4491
LOTBINIERE	728-4080	RIMOUSKI	723-2327
LEVIS	833-6364	STE-ANNE-DES-MONTS	763-5505
MONTMAGNY	248-4822	MANICOUAGAN	589-5739
K.R.T.	862-7241	SEPT-ÎLES	962-6591

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Christophe

40 p.c. des adultes songent à profiter du service d'éducation, bien que contents de leur formation

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — De 80 à 85 pour 100 des citoyens de l'Est du Québec se déclarent assez ou très satisfaits de leur niveau académique et de leur genre de formation actuelle, surtout dans les sous-régions de Gaspé et de La Pocatière.

Ce qui n'empêche pas qu'une proportion considérable, atteignant jusqu'à 40 pour 100, exprime des intentions assez fermes de s'engager dans des activités offertes par le Service d'éducation des adultes (SEA), étant surtout motivée en cela par l'idéologie des loisirs et de la vie privée (qui) a profondément marqué la collectivité tout entière.

Ce sont là deux précisions, entre les dizaines d'autres, qui se dégagent d'une vaste enquête commandée par les Services d'éducation des adultes des cinq cégeps de l'Est du Québec (Gaspé, La Pocatière, Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup), et dont le rapport intitulé "Attitudes et attentes d'une collectivité régionale vis-à-vis des Services d'éducation des adultes de niveau collégial" vient d'être rendu public, ces jours derniers.

Volumineux document

Effectué par une équipe de sociologues provenant de chacun des cinq cégeps, le rapport rédigé sous la direction de M. Leo Huppé, du cégep de Rimouski, comporte quelque 1.500 pages réparties entre six volumes.

De façon générale, mentionne-t-on notamment dans le rapport synthèse de cette consultation régionale, "on peut dire que cette collectivité (du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie) connaît relativement peu le Service d'éducation des adultes."

Au sujet des motifs qui ont par contre incité les utilisateurs des cours offerts par le SEA à s'en prévaloir, ce sont surtout des motifs d'ordre utilitaire, "en tant que reliés à la vie de travail", qui ont été invoqués comme décisifs.

Sondage de trois groupes cibles

L'étude, qui a duré près d'un an et demi, a permis de rejoindre 3.246 individus ou représentants d'organismes de la région, par voie de trois groupes cibles, soit 1 — les non-utilisateurs, de 19 ans et plus ne fréquentant pas l'école régulière, 2 — les personnes morales, via les repré-

sentants des industries et des associations diverses, et 3 — les utilisateurs des Services, de l'éducation aux adultes.

De fait le sondage résulte de la consultation de 1.230 non-utilisateurs du SEA, de 376 personnes morales ou groupes d'organismes, et de 1.640 utilisateurs des Services de l'éducation des adultes.

Il s'agissait principalement de recueillir des informations sur la connaissance, la perception et la représentation que la clientèle entretient à l'égard des Services d'éducation des adultes, ainsi que sur le degré de

satisfaction et les motifs d'insatisfaction à l'endroit des contenus de cours, de la pédagogie et autres, et également sur les attentes des divers répondants, en ce qui concerne les possibilités de formation, l'accréditation et autres appréciations.

Aider la planification

Selon MM. Jean-Marc Careau et André Gaumont, du Service d'éducation des adultes du cégep de La Pocatière, les données de l'enquête sont susceptibles d'aider considérablement les responsables du SEA, pour la planification des activités et des servi-

ces à offrir à la population du territoire.

Elles devraient notamment favoriser une révision des normes de financement du ministère de l'Éducation, tenant compte surtout des frais supplémentaires de voyage et d'hon-

oraires des professeurs, qui pénalisent actuellement les régions comme celle de l'Est du Québec, à cause des grandes distances à parcourir, ou parfois d'une clientèle restreinte ne permettant pas de regrouper assez de personnes, pour certains cours.



MM. André Gaumont et Jean-Marc Careau, du cégep de La Pocatière.

\$1.74 million pour dépolluer

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le gouvernement du Québec ainsi que les municipalités de Lévis, Saint-David et Saint-Louis-de-Pintendre feront un très grand effort de dépollution. La construction d'un collecteur d'égouts, un projet évalué à \$1.74 million, débutera au printemps de 1980 et sera suivie de la mise en place d'une usine d'épuration en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Le déblocage de ce dossier, déjà vieux de plusieurs années, a été annoncé à Lévis par M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, et M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture et député de Lévis. Le député de Beauce-Nord, M. Adrien Ouellette, participait aussi à l'événement, qui a réjoui au plus haut point les maires Vincent Chagnon, de Lévis, André Carrier, de Saint-David et Marcel Fontaine, de Saint-Louis-de-Pintendre.

Selon le ministre Marcel Léger, ce dossier représente un cas type à plus d'un point de vue. D'abord parce qu'il inclut le désir d'une population qui a su prendre conscience et manifester ses besoins. Aussi, parce qu'il débouche finalement sur une solution globale aux problèmes de trois municipalités, tout en s'inscrivant enfin dans le programme d'assainissement des eaux du Québec.

Plans terminés

Les plans d'ingénieurs sont déjà complétés. La ville de Lévis, par exemple, a dépensé environ \$125.000 à ce chapitre, en ne cessant d'espérer que le gouvernement du Québec contribue par l'octroi de subventions appropriées.

La longue attente, a déclaré aussi M. Jean Garon, aura au moins permis une prise de conscience quant à la valeur de la rivière à la Scie, un cours d'eau qui était en train de devenir un égout à ciel ouvert et qui pourra enfin retrouver sa qualité d'antan, ce qui permettra sans doute bientôt l'aménagement d'espaces verts sur ses rives.

Selon l'acceptation qui vient d'être émise par le Conseil du trésor, la solution

retenue consistera dans étapes suivantes:

— reboisement des rives et des escarpements de la rivière, plus particulièrement dans les secteurs d'activité agricole;

— abandon de l'usine d'épuration qui est désuète et surchargée à Pintendre;

— pose d'un collecteur sanitaire jusqu'au fleuve;

— pose d'un réseau sanitaire dans le secteur du lac Baie-d'Or et raccordement au collecteur existant. Le contrat pour cet ouvrage a été octroyé et les travaux doivent débuter ces jours-ci;

— vérification des installations septiques individuelles et réalisation des mesures correctives;

— réglementation et surveillance pour empêcher tout travail d'empiétement ou d'autres natures pouvant affecter l'équilibre écologique du cours d'eau.

Coûts et financement

Le total de \$1.740.000 se répartit de la façon suivante:

— collecteur principal, du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Transcanadienne, 10.000 pieds linéaires, \$815.000;

— collecteur à partir de la route Kennedy jusqu'au collecteur principal, 4.100 pieds linéaires, \$385.000;

— collecteur sur la route Kennedy, 2.240 pieds linéaires, \$68.000;

— collecteur sur le chemin Sorosto (rue des Buissons), 3.600 pieds linéaires, \$132.000;

— poste de pompage et conduite de refoulement sur la route Kennedy, \$340.000.

Le ministre Léger a de plus signalé que, selon les modalités de son programme d'assainissement, le gouvernement du Québec s'engage à payer 90 pour 100 des coûts des ouvrages requis pour le traitement et de 66 à 90 pour 100 des coûts des collecteurs, selon la richesse de chacune des municipalités concernées.

Ces municipalités seront les maires d'œuvre. Elles auront, ces jours-ci, la visite du chargé de projet, M. Maurice Larose, dont l'étude déterminera l'ampleur des subventions.

Les représentants d'entreprises ont loué le résultat donné par le SEA

LA POCATIERE — D'une lecture rapide du rapport d'enquête sur les "Attitudes et attentes d'une collectivité régionale vis-à-vis des services d'éducation des adultes de niveau collégial", un professeur du cégep de La Pocatière, M. André Gaumont, a dégagé certaines données, qui donnent un aperçu de la consultation effectuée auprès des représentants d'entreprises et des utilisateurs des services d'éducation des adultes.

Ainsi, M. Gaumont a relevé les constatations suivantes, soit:

— que 35 pour 100 des représentants d'entreprises industrielles et organismes communautaires considèrent que leur niveau d'information à l'égard des services d'éducation des adultes est bon;

— que 60 pour 100 des répondants sont convaincus que le niveau culturel de la collectivité est haussé par l'action des SEA;

— que ces services d'éducation contribuent à améliorer la qualification de la main-d'œuvre, d'après l'évaluation de 70 pour 100 des répondants;

— que la plupart des représentants d'entreprises sont d'avis que leurs employés pourraient tirer des avantages à bénéficier des services d'éducation aux adultes.

Satisfaction des utilisateurs

Par ailleurs, les réponses des utilisateurs du service d'éducation des adultes indiquent un bon degré de satisfaction.

Ainsi la majorité (59,5 pour 100) des utilisateurs considèrent que le SEA peut aider l'individu à améliorer son niveau de vie, cependant que les utilisateurs du secteur général entretiennent des doutes à ce sujet, dans une proportion de 51,1 pour 100.

Les utilisateurs en général sont aussi nombreux à croire (62,7 pour 100) que le SEA peut favoriser l'épanouissement personnel des citoyens. Les répondants des techniques physiques en sont toutefois moins assurés (50 pour 100).

D'autre part, toujours selon les utilisateurs des services d'éducation aux adultes, il serait plus ou moins exact (53 pour 100) que le SEA puisse aider les citoyens à préparer leur vie du troisième âge.

L'aspect pédagogique

Concernant la pédagogie appliquée par le service d'éducation aux adultes, l'ensemble des utilisateurs (96,6 pour 100) se déclarent assez et très satisfaits. Ils déclarent y apporter un intérêt réel à 86,5 pour 100.

Par ailleurs, une bonne partie des répondants (52,9 pour 100) pensent que les utilisateurs souhaitent que la pédagogie les implique plus directement et plus activement dans le déroulement des cours, qu'à ce que cela accroisse l'effort individuel. Seulement 30 pour 100 craignent un alourdissement de l'effort personnel. Et sur ce point, il n'y a pas de différences marquées entre les utilisateurs des secteurs général et professionnel.

puisque'il est alors plus facile de négocier les conditions d'implantation des bâtiments à être construits.

Dans tous les cas, ces ventes de terrains sont sujettes à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

L'état de la réserve foncière

Au 31 décembre 1978, la réserve foncière de la Ville de Sainte-Foy avait acheté 7.701.292 pieds carrés de terrains.

Au 31 décembre 1978 toujours, le profit de la réserve foncière était de 87.595\$.

En résumé, l'état de la réserve foncière, au 31 décembre 1978, présentait le portrait suivant:

Superficie des terrains achetés:	7.701.292 pieds carrés
Coût à l'achat:	3 374 550,74\$
Finance et taxes:	553 412,02\$
Autres frais:	152 857,59\$
Coût accumulé:	4 080 820,35\$

Superficie vendue:	584.721 pieds carrés
Coût de revient des terrains vendus:	510 046,00\$
Produit de la vente:	597 641,05\$
Profit:	87 595,05\$

Pourquoi une réserve foncière?

La Ville de Sainte-Foy dispose de plusieurs instruments servant à la mise en œuvre et au contrôle de son développement. Mentionnons entre autres le schéma d'aménagement général, des schémas particuliers pour Pointe Sainte-Foy et le Centre-ville, un plan directeur pour le quartier Laurentien, un plan de zonage, un règlement de construction et un autre de lotissement, une programmation triennale de dépenses capitales, des pouvoirs de réserve pour fins publiques, un office municipal d'habitation et la réserve foncière.

Bien souvent, les moyens dont dispose la Ville sont de nature restrictive, c'est-à-dire qu'ils précisent ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Depuis quelques années, la Ville de Sainte-Foy privilégie la réserve foncière comme instrument de mise en œuvre de son développement parce que c'est une mesure plus dynamique, qui permet d'aller plus loin que le règlement de zonage dans les exigences posées aux développeurs.

La Ville de Sainte-Foy n'est pas seule à croire aux bienfaits d'une réserve foncière. Le Groupe de travail sur l'urbanisation au Québec, alors présidé par M. Claude Castonguay, préconisait une telle mesure en 1976, tout comme le faisait la Commission provinciale d'urbanisme du Gouvernement du Québec en 1968.

La réserve foncière, ce n'est pas simplement un outil de contrôle du développement, c'est aussi une valeur qui appartient à la collectivité de Sainte-Foy.

ville de
SAINTE-FOY

Sainte-Foy dispose d'une réserve foncière

Depuis juin 1976, la Ville de Sainte-Foy dispose d'une politique d'acquisition de terrains pour fins de réserve foncière, établie en fonction de pouvoirs qui lui sont conférés par le Gouvernement du Québec et par les articles 27 et 28 de sa charte. La Ville de Sainte-Foy est d'ailleurs la seule, au Québec, à avoir une telle politique explicite, et à utiliser de façon avertie et régulière le droit général d'acquisitions et d'aménagements de terrains à des fins autres que celles qui sont édictées pour l'ensemble des corporations municipales régies par la loi des Cités et Villes.

Cette politique s'inscrit parmi les moyens de mise en œuvre et de contrôle du développement.

Les objectifs poursuivis par la réserve foncière sont:

- d'orienter le développement résidentiel d'une façon rationnelle et moins coûteuse pour la Ville;
- d'améliorer la qualité des aménagements résidentiels en facilitant le remembrement des terrains et en imposant des normes supérieures au règlement de zonage;
- d'améliorer la qualité de vie en facilitant la planification et l'aménagement d'espaces verts ou communautaires (centres de quartier par exemple);
- de contrôler la spéculation foncière et ses incidences négatives sur le marché du logement;
- de faire bénéficier la collectivité de la plus-value du sol générée par les investissements publics, par le développement en général et par les amendements au zonage;
- de réduire les coûts inhérents à toute décision municipale d'acheter des terrains pour fins municipales lorsque le développement est déjà amorcé dans le secteur concerné.

Le fonctionnement de la réserve foncière

L'établissement d'une réserve foncière sous-entend trois opérations principales. L'acquisition de terrains, leur maintien temporaire aux mains de la Ville, et leur vente aux développeurs en temps et lieu. Chacune de ces opérations se fait selon des critères précis.

L'achat des terrains est fait selon la planification du développement et selon les grands secteurs appelés à accueillir les nouveaux citoyens. Les acquisitions sont donc concentrées majoritairement dans Pointe Sainte-

Foy et dans le secteur Chaudière-Champigny du quartier Laurentien.

À date, ces acquisitions ont toujours été faites selon la formule du gré à gré. Il y a donc négociations entre les parties, suite à des évaluations pertinentes. Lorsque ces négociations s'avèrent impossibles en raison d'un refus du propriétaire, la Ville peut se prévaloir, si elle juge l'acquisition indispensable, d'un recours auprès du Tribunal d'expropriation.

Dans l'acquisition des terrains, la Ville procède par financement temporaire, financement qui est renouvelé d'année en année. Ce financement n'influence aucunement le compte de taxe du contribuable parce qu'il n'est pas porté au fonds général de la municipalité.

Le maintien des terrains entre les mains de la Ville fait l'objet d'une comptabilité distincte et indépendante du reste de la comptabilité municipale. Cette section distincte porte le nom de «section des activités immobilières» et on y comptabilise toutes les dépenses de la réserve de même que ses recettes de vente ou de location.

Les frais encourus par la réserve sont les suivants: coûts d'achats, frais professionnels (évaluation, arpentage, actes notariés, frais légaux, etc.), pertes de taxes (la Ville étant propriétaire et ne pouvant pas se taxer elle-même), les améliorations apportées aux terrains lorsqu'il y a lieu et les coûts de financement temporaire.

Il est important que ces opérations comptables soient minutieusement effectuées puisqu'elles fixent le coût minimum de vente des terrains dont dispose la réserve et la rentabilité même de cette réserve foncière.

Reste la vente des terrains, vente qui correspond autant à des critères d'urbanisme qu'à des critères financiers.

Au chapitre de l'urbanisme, il est important de souligner que les terrains vendus par la Ville correspondent à des choix établis en fonction des priorités de développement. Il est aussi très important de mentionner que lors de la vente, la Ville peut poser des conditions bien précises quant au type des constructions à être érigées, aux aménagements extérieurs, à la densité, etc. C'est parce que la Ville est propriétaire des terrains qu'elle peut ainsi poser ses conditions aux développeurs.

Au chapitre des critères financiers, deux principes sont pris en considération, soit l'évaluation municipale et le coût de revient. Dans toutes les ventes qu'elle fait, la Ville ne doit pas fixer un prix de vente inférieur à ces critères, principe édicté par la loi.

Le coût de revient est établi en tenant compte des coûts d'acquisition et de financement temporaire, des taxes perdues, des améliorations apportées aux terrains, et les frais de professionnels dont on a déjà parlé.

En respectant ces critères, la Ville peut vendre soit par soumissions publiques, soit de gré à gré. La Ville préfère la seconde méthode dans les projets de plus haute densité

Venez-vous-en. On est tous là.



... un Salon à votre goût

- plus de 700 stands
- démonstrations et dégustations permanentes
- le Grand salon culinaire, avec plus de 400 pièces montées
- un avant-goût des Floralies 80
- plus de 3.000 animaux
- le Zoo d'amour pour petits et grands
- spectacles équestres tous les jours
- ¼ de million de pieds carrés (69.675 mètres carrés) d'exposition et d'activités
- 400.000 visiteurs attendus

Heures d'ouverture: 10h00 à 23h00

DU 25 OCT. AU 3 NOV. 79
AU PARC OLYMPIQUE



Une initiative du C.P.I.A.Q. en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Québec. Avec la participation de La Brasserie Labatt Limitée.

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

en bref

Président provincial

THETFORD MINES — Attaché à l'Hôpital général de l'Amiante (Thetford Mines), le gynécologue André Leblond vient d'être porté à la présidence de l'Association des obstétriciens-gynécologues du Québec. Le Dr Leblond représente également le Québec au sein du conseil d'administration de la Société des obstétriciens-gynécologues du Canada.

Pierre Bourgault

THETFORD MINES — L'indépendantiste bien connu Pierre Bourgault sera de passage à Thetford Mines, le samedi 10 novembre, alors qu'il sera conférencier à un dîner dans le cadre de la réunion annuelle de la Société nationale des Québécois de la région de l'Amiante. Sa visite coïncidera avec le 10e anniversaire de la prise de position de l'organisme en faveur de la souveraineté du Québec. Evidemment, M. Bourgault parlera en faveur du "oui" en vue de la souveraineté politique du Québec.

Faible participation

THETFORD MINES — La Chambre de commerce de Thetford Mines traverse des heures difficiles. Seulement une dizaine des 178 membres ont participé à la réunion annuelle de l'organisme. Néanmoins, le président réélu, M. Jean-Marie Lachance, entend continuer le travail amorcé au sein des comités de la dépollution de la rivière Bécancour, du tourisme et de la voirie. Dans ses fonctions, il sera aidé par les vice-présidents André Beaudoin et Denis Gréner. Quatre postes de directeurs sont vacants.

Semaine du français

MATANE — C'est du 5 au 9 novembre prochain que se tiendra la Semaine du français dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. La Semaine du français est une initiative du bureau régional de l'Office de la langue française en collaboration avec les organismes locaux. Ses objectifs sont de fournir toute l'information nécessaire à l'application de la Charte de la langue française, et de sensibiliser la population à l'amélioration de la qualité du français. Plusieurs activités, prévues à Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, New Richmond, Gaspé et aux îles de la Madeleine favoriseront les échanges entre les représentants du monde de l'enseignement des entreprises, des communications, de l'administration, du commerce et des affaires, et ceux de l'Office de la langue française sur les objectifs de la charte et le rôle confié à l'office au chapitre de la francisation et de la promotion de la qualité de la langue. Dans le cadre de cette semaine, le président de l'Office de la langue française, M. Raymond Gosselin visitera les villes de Rimouski, Matane et New Richmond, en plus d'effectuer un bref arrêt aux îles de la Madeleine.

Du nouveau, au téléphone

SEPT-ÎLES — La compagnie Québec Téléphone vient d'inaugurer un nouveau service qui permet à l'usager d'acheminer lui-même les appels interurbains de personne à personne, à frais virés, portés sur la carte de crédit ou facturés à un troisième numéro. Auparavant, ces opérations étaient effectuées par une téléphoniste de la compagnie.

La chaise musicale

SEPT-ÎLES — Le comité régional Côte-Nord de la Ligue des droits et libertés vient d'émettre un communiqué où elle dénonce la situation qui prévaut actuellement au sujet du déménagement de 16 enfants de l'école Mgr-Blanche à l'école Gamache. S'en prenant aux absurdités administratives, la ligue dénonce encore le refus d'information et de consultation auprès des parents.

Répression policière et brutalité

SEPT-ÎLES — Emu par les récents événements survenus à Caughnawaga, le Comité de défense des droits des Montagnais rappelle, dans un communiqué, les noyades de Moïse Régis et Achille Vollant qui ont eu lieu en juin 1977 dans des circonstances troubles. La semaine dernière, la Commission de police du Québec siègeait à Sept-Îles pour tenter d'élucider cette affaire et en est venue à la conclusion que l'agent de police Laurier Poirier avait fait son "devoir" et, ce, malgré l'emploi d'une certaine "brutalité".

Usine d'épuration

BAIE-SAINT-PAUL — Des ingénieurs engagés par la ville de Baie-Saint-Paul déposeront, dans quelques jours, un rapport indiquant les possibilités de construire une usine d'épuration dans cette ville. Selon les autorités municipales, on peut croire qu'il y a de bonnes chances que le ministère de l'Environnement voit d'un bon oeil le projet, d'autant plus que nombre de personnes ont créé un comité pour sauvegarder la rivière du Gouffre de la pollution, tout cela dans le but de faire en sorte que cette rivière redevienne le "nid à saumon" qu'elle était, il n'y a pas si longtemps.

Jouets

BAIE-SAINT-PAUL — L'Association des consommateurs de Charlevoix-Ouest invite toute la population à venir voir une exposition de jouets qui seront exposés au centre commercial situé à Baie-Saint-Paul du 7 au 10 novembre prochain. A l'occasion, une revue d'information concernant les jouets sera mise en vente.

Une commission professionnelle agricole est demandée à l'UPA

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les agriculteurs de la région de Québec-Sud se sont donné un an, pour qu'on solutionne les litiges entre la coopération et les plans conjoints.

A cette fin, les quelque 250 délégués régionaux de la Fédération de l'UPA de Québec-Sud, réunis en congrès à Notre-Dame-des-Pins, ont réclamé, hier, des dirigeants de l'UPA, qu'on forme une structure conjointe qui pourrait s'appeler la Commission professionnelle agricole.

Les membres de cette commission, a-t-on dit, auraient la tâche d'étudier les grands problèmes d'orientation de l'agriculture au Québec, tels que: les prix des quotas, l'aménagement régional, les contrats d'intégrations et autres, a déclaré M. Marcel Giguère, directeur régional de l'UPA de Québec-Sud.

Au dire de M. Giguère, la mise en place d'une telle structure devra se faire bientôt, et un rapport devra être donné aux agriculteurs, un mois avant la tenue du prochain congrès annuel de l'UPA de Québec-Sud, qui se tiendra en octobre 1980.

Les agriculteurs de la région de Québec-Sud ont réaffirmé la nécessité que les plans conjoints couvrent tous les producteurs et s'appliquent dans toutes les productions; qu'ils soient administrés dans le syndicalisme agricole et qu'ils aient les pouvoirs jugés nécessaires pour être efficaces tout en respectant l'existence et le développement des coopératives.

Aussi, qu'on privilégie le développement d'un système concurrentiel qui accepte et respecte l'UPA et les plans conjoints tels que voulus par les producteurs et qui négocie ouvertement avec lesdits plans conjoints.

Relations

Considérant qu'il est essentiel au

Québec pour se donner une vraie force des agriculteurs et pour créer l'unité professionnelle agricole recherchée, que la coopération et le syndicalisme en agriculture se concertent sur les dossiers et revendications majeurs dans un objectif commun de défense des producteurs, il a été résolu par le congrès de l'UPA de Québec-Sud:

— qu'on réclame l'appui et la collaboration ouverte de la coopération dans l'organisation d'une mise en marché ordonnée, particulièrement pour le sirop d'érable, le porc et le lait, et respecte en ce sens, ses obligations concernant les contributions à percevoir des producteurs dans ces deux derniers cas;

— qu'on exige de chacune des parties en cause au comité Trudeau, une attitude d'ouverture et de compromis envers le rapport que devra soumettre le médiateur.

Zonage

En plus d'appuyer le mémoire présenté par la Confédération de l'UPA sur l'harmonisation des lois 90 et 125, il y aurait lieu, d'après les délégués au congrès de l'UPA de Québec-Sud, qu'une demande soit faite au gouvernement de suivre de très près, l'évolution des zones couvertes par la loi 90 et d'intervenir immédiatement selon les besoins.

Aussi, qu'une demande soit faite au ministère de l'Agriculture de prendre entente avec le ministère des Terres et Forêts, pour que les sols zonés agricoles ne soient pas retournés à la forêt.

Statut de membre

Il y aurait lieu, d'après les délégués, que les syndicats de base soient ouverts et tolérants à l'endroit des membres récalcitrants ou négatifs, et qu'à cette fin, les syndicats multiplient leurs efforts d'information et de contacts individuels; ceci malgré que leurs règlements prévoient l'exclusion des membres qui fonctionnent à l'en-

contre des orientations des syndicats, de la Fédération ou de l'Union.

Toutefois, les délégués ont été unanimes pour qu'on ne tolère pas un membre dirigeant dont ses opinions vont à l'encontre des politiques mises de l'avant par l'UPA.

De plus, l'on croit nécessaire pour l'UPA de réviser sa politique lorsqu'il s'agit de réclamer les cotisations annuelles reliées à une entreprise transférée au cours de l'année entre pa-

rents directs, de façon à ne charger qu'une cotisation.

Impôt

Selon les propos tenus par les délégués, il est temps que l'UPA intervienne auprès des ministères du Revenu national et du Revenu du Québec, afin qu'en plus d'une terre agricole, des biens amortissables d'une catégorie prescrite et des biens immobilisables admissibles, l'article 73(3) de la loi canadienne de l'impôt et l'article correspondant de la loi provinciale soient redressés afin de permettre à l'agriculteur un transfert entre vifs, libre d'impôt, du troupeau et de tout autre bien faisant partie de l'inventaire.

Travaux mécanisés

Le congrès de l'UPA de Québec-Sud demande au ministère de l'Agriculture du Québec de revoir le programme agricole "sol plus" afin d'y apporter les modifications suivantes:

— permettre aux producteurs agricoles exploitant une ferme, que les travaux suivants soient admissibles: creusement de citerne à purin et aqueduc de ferme, terrassement de constructions agricoles;

— permettre l'éligibilité à un producteur de sirop d'érable ne possédant pas de terrain en culture; différents travaux admissibles, tels que: égouttement, chemin, fossé et que les critères d'admissibilité pourraient être: exploiter l'entreprise, plan d'aménagement et nombre d'heures selon le nombre d'entailles.

— aussi de permettre l'éligibilité au forage de puits artésien supplémentaire dans les cas suivants: lorsqu'il s'agit d'un approvisionnement en eau suffisant pour fins de lavage et l'équipement nécessaire à l'exploitation d'une érablière installée sur tubulure ou la construction d'un bâtiment de ferme distancé du premier puits dû aux normes de l'environnement et d'un producteur agricole propriétaire de plus d'une ferme en exploitation.



Gérard Lehoux, président de l'UPA de Québec-Sud.

Un moment s'il-vous-plaît!

Depuis le règlement de son récent conflit de travail, Bell Canada a déjà répondu à plusieurs dizaines de milliers de demandes de service. Malgré tous nos efforts, plusieurs de nos abonnés sont encore sans téléphone.

Actuellement, la priorité est accordée aux abonnés privés de service téléphonique et nous pouvons affirmer que, de ce côté, un retour à la normale est prévu pour la fin de l'année. Nous tentons par ailleurs de servir tous nos abonnés le plus rapidement possible.

Nous prions les abonnés qui ont déjà fait une demande de service de ne pas rappeler au bureau d'affaires puisque leur commande a été prise en note et que nous communiquerons avec eux dès que nous serons en mesure de leur fournir le service demandé. Soyez assuré que nous ferons diligence afin de vous servir dans les meilleurs délais.

Bell vous remercie de votre compréhension.

Bell

JUSQU'À 14%
INTERET SUR LES DEPOTS A TERME
* Aucuns frais * Taux sujets à confirmation

Votre Caisse d'Entraide Economique
Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

CHARLEVOIX	435-2522	BEAUCE-NORD	387-4747
BEAUPORT	663-7816	BEAUCE-SUD	228-7282
CHAUVEAU	626-8546	AMIANTE	338-8548
LA CAPITALE	529-0325	BOIS-FRANCS	758-1578
PORTNEUF	337-6771	CHANDLER	689-6606
STE-FOY	653-1660	GASPE	368-2414
TEMISCOUATA	854-2650	MATANE	562-5353
DORCHESTER	625-9601	BONAVENTURE	392-4491
LOTBINIERE	728-4080	RIMOUSKI	723-2327
LEVIS	833-6364	STE-ANNE-DES-MONTS	763-5505
MONTMAGNY	248-4822	MANICOUAGAN	589-5739
K.R.T.	862-7241	SEPT-ÎLES	962-6591